



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BILAN DES ACCIDENTS ET INCIDENTS DE CHASSE Saison 2022-2023



SOMMAIRE

- **Bilan 2022-2023 et évolution des accidents de chasse**
- **Les accidents pendant les chasses du grand gibier**
- **Les accidents pendant les chasses du petit gibier**
- **Les accidents mortels saison 2022-2023**
- **Bilan des incidents**

- **ANNEXES:**
 - ✓ Présentation détaillée des accidents mortels 2022-2023
 - ✓ Photographies des incidents de chasse 2022-2023
 - Les habitations touchées
 - Les véhicules touchés
 - ✓ Les publications du réseau sécurité à la chasse



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN DES ACCIDENTS DE CHASSE Saison 2022-2023



Accident de chasse =
blessure corporelle
suite à l'emploi d'une
arme de chasse

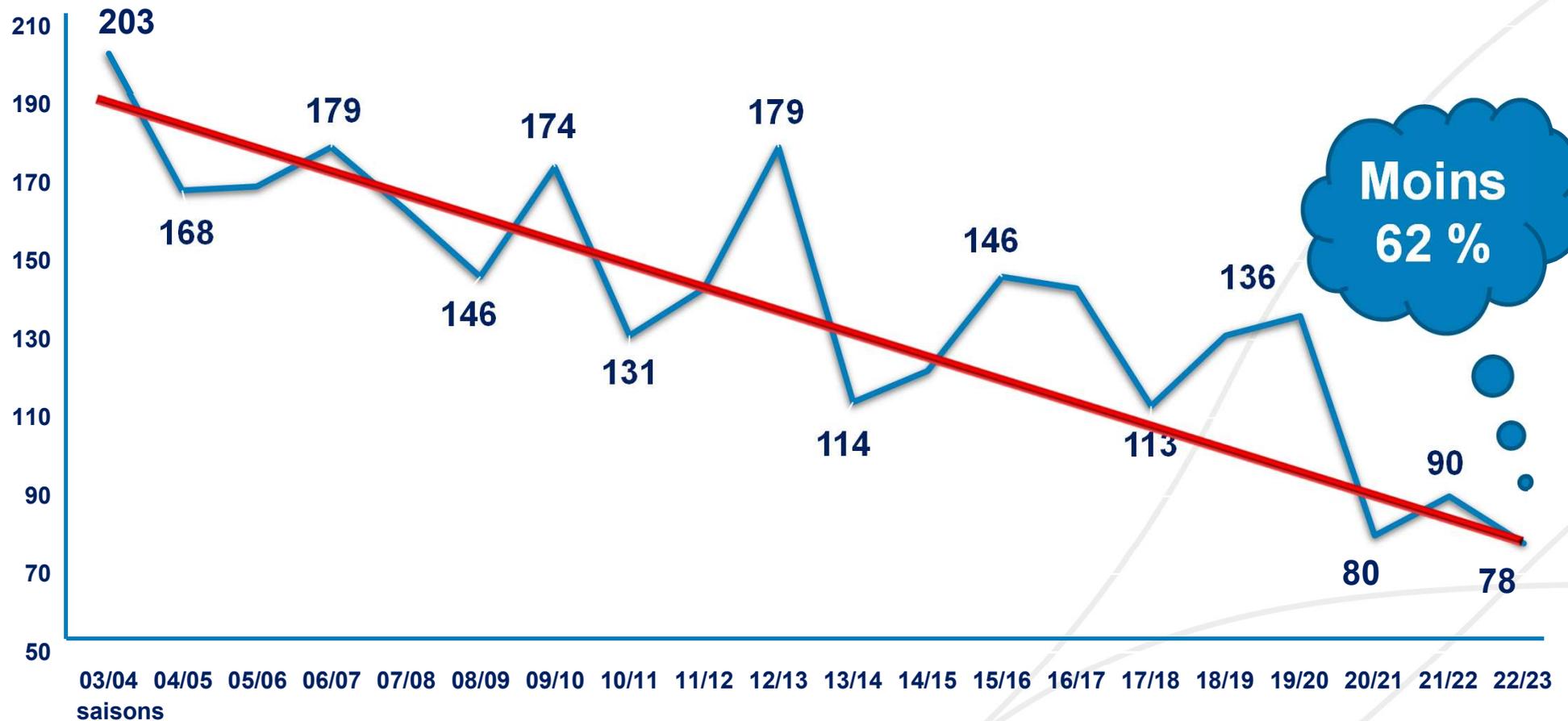




RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

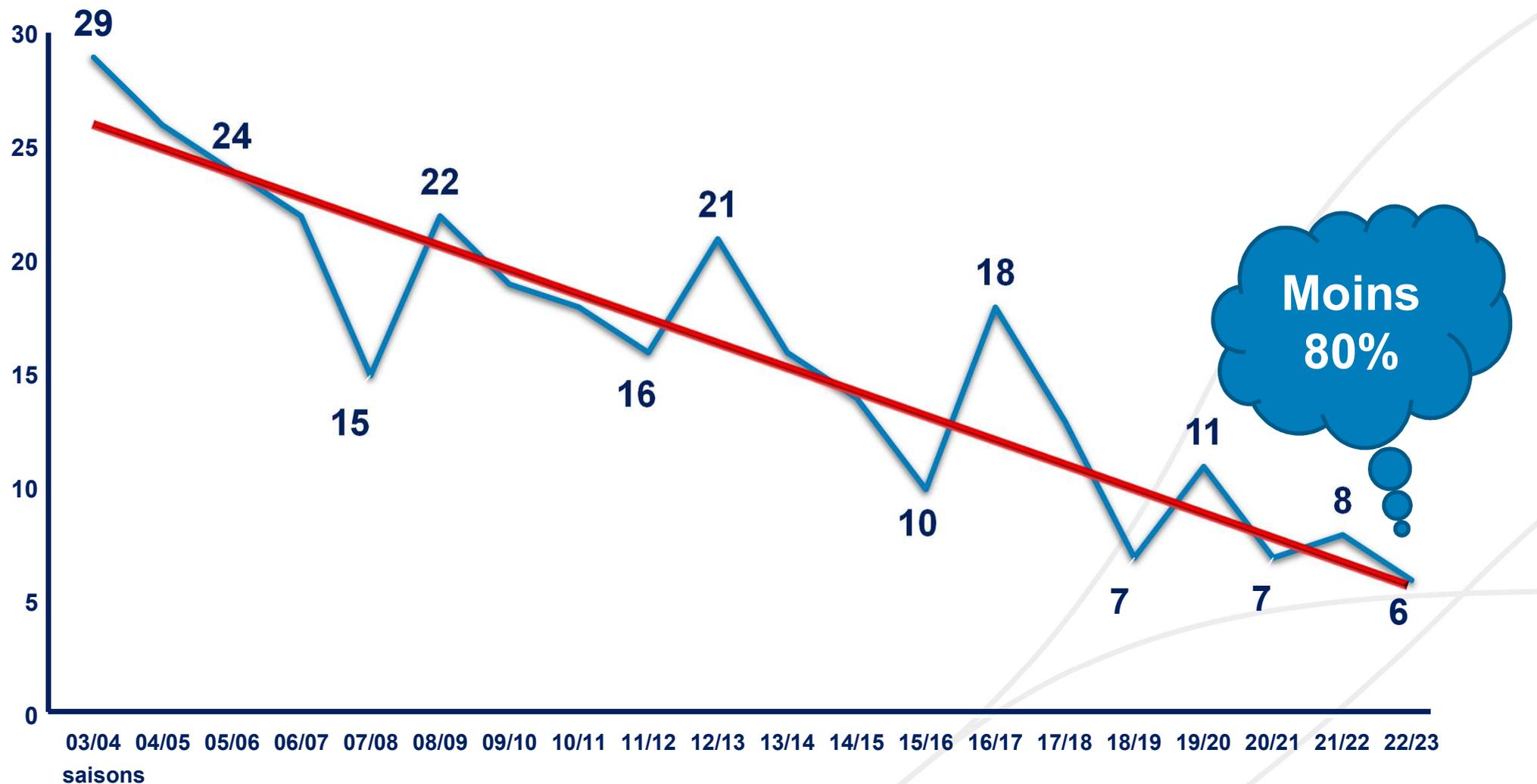
Liberté
Égalité
Fraternité

Evolution du nombre d'accidents en 20 ans (2003 à 2022)



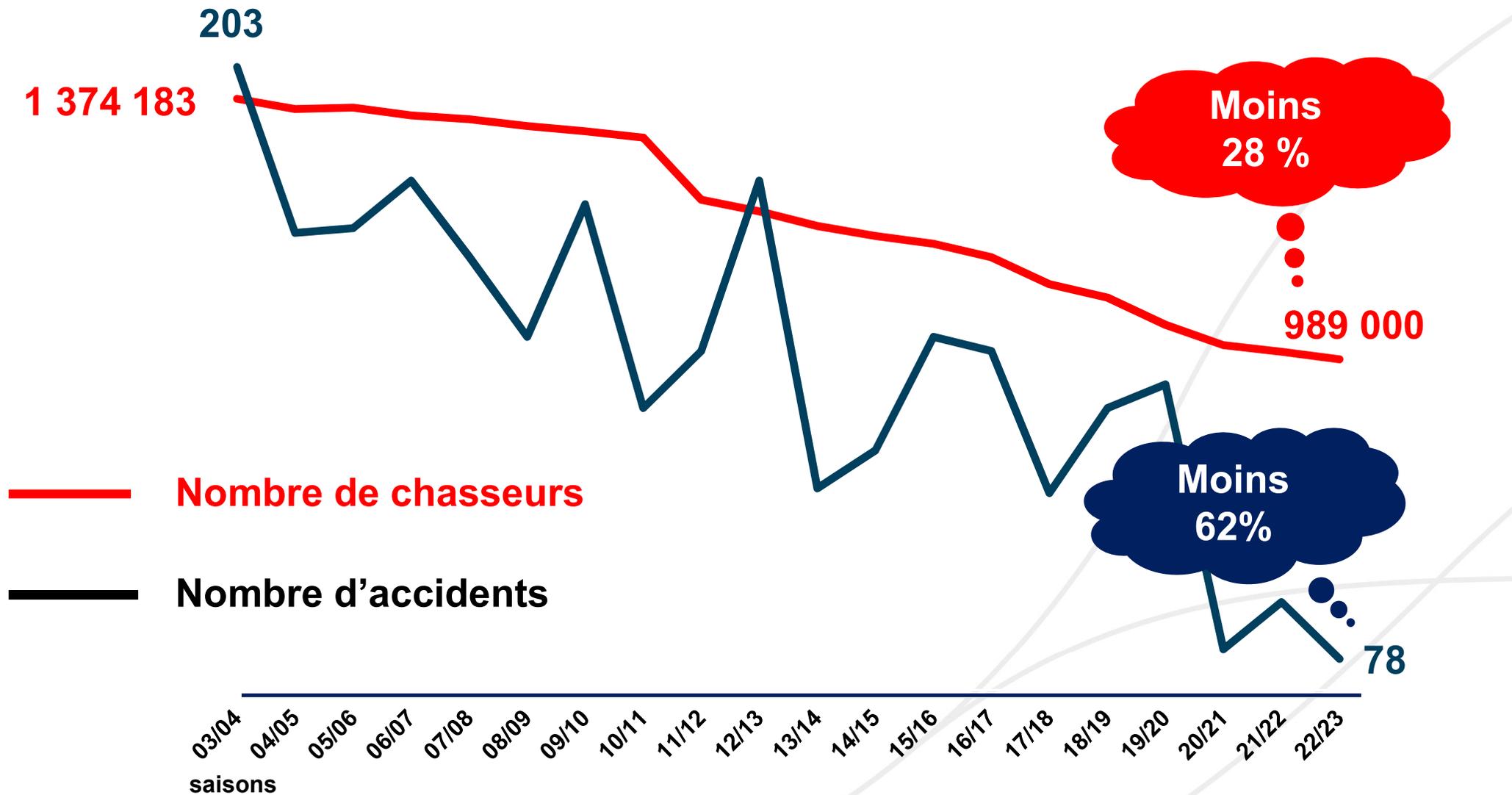


Evolution du nombre d'accidents mortels en 20 ans (2003 à 2022)

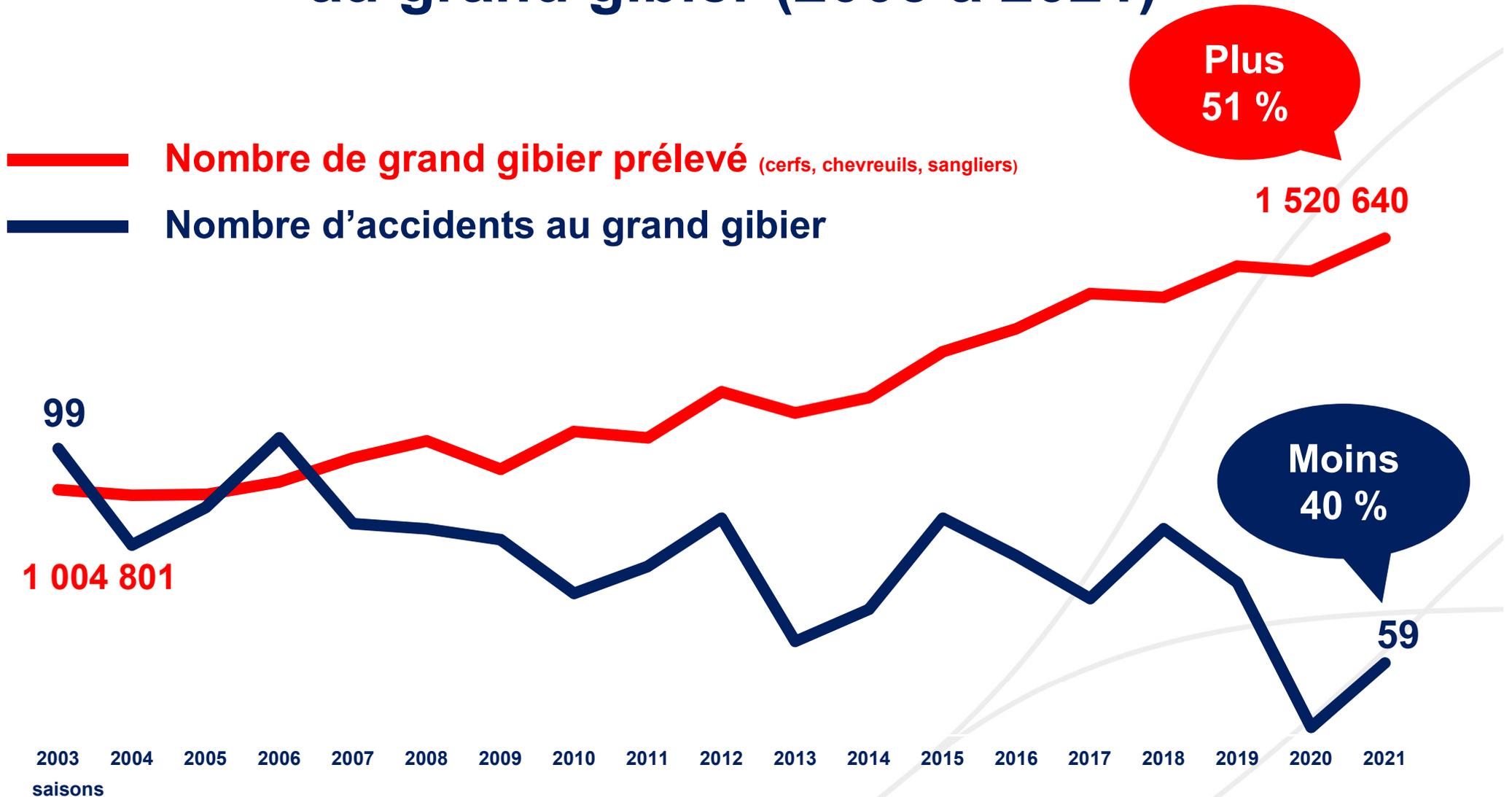




Evolution nombre de chasseurs et accidents en 20 ans (2003 à 2022)

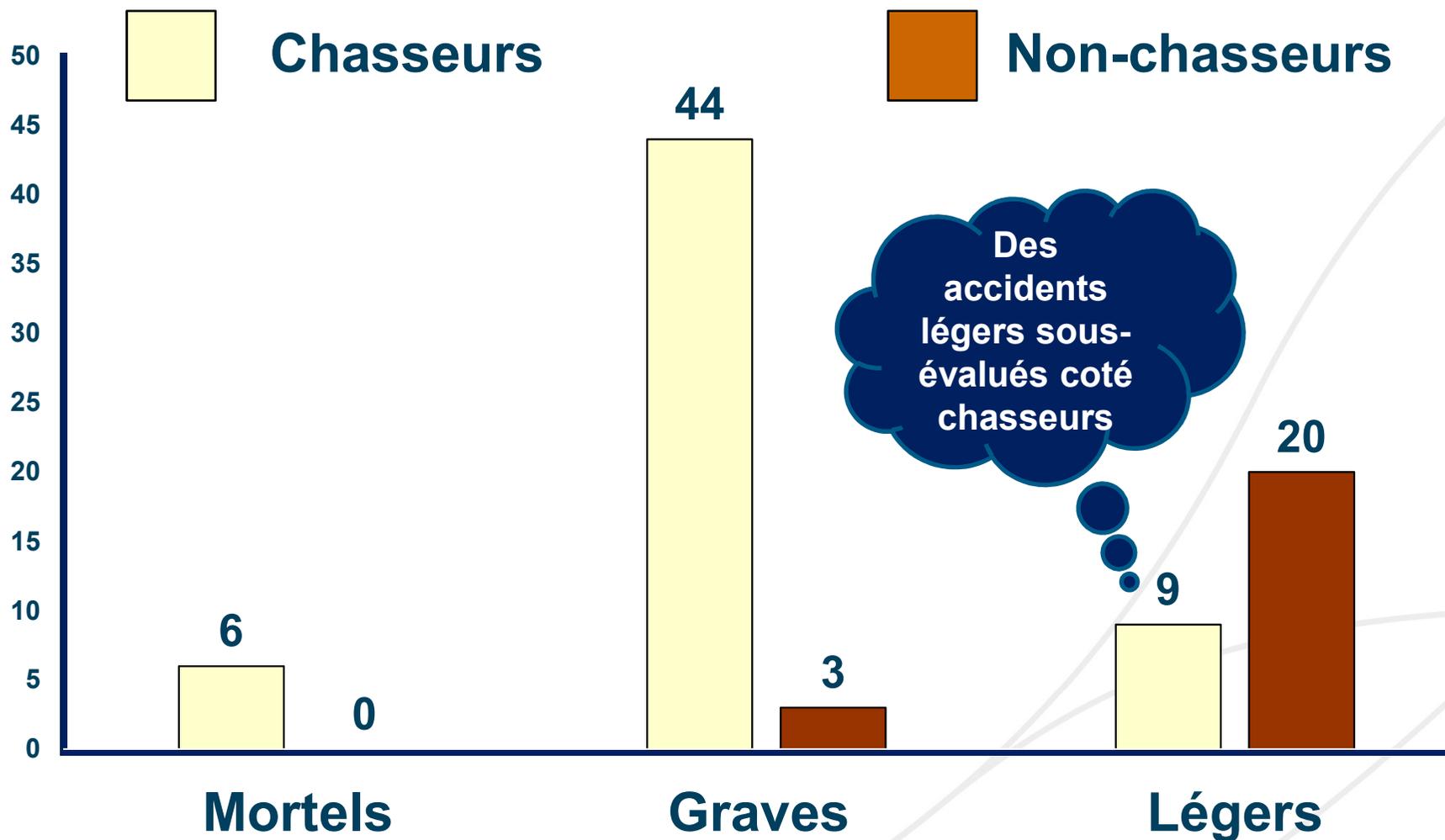


Evolution prélèvements grand gibier et accidents lors de chasses au grand gibier (2003 à 2021)





Gravité 2022-2023 (82 victimes)





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

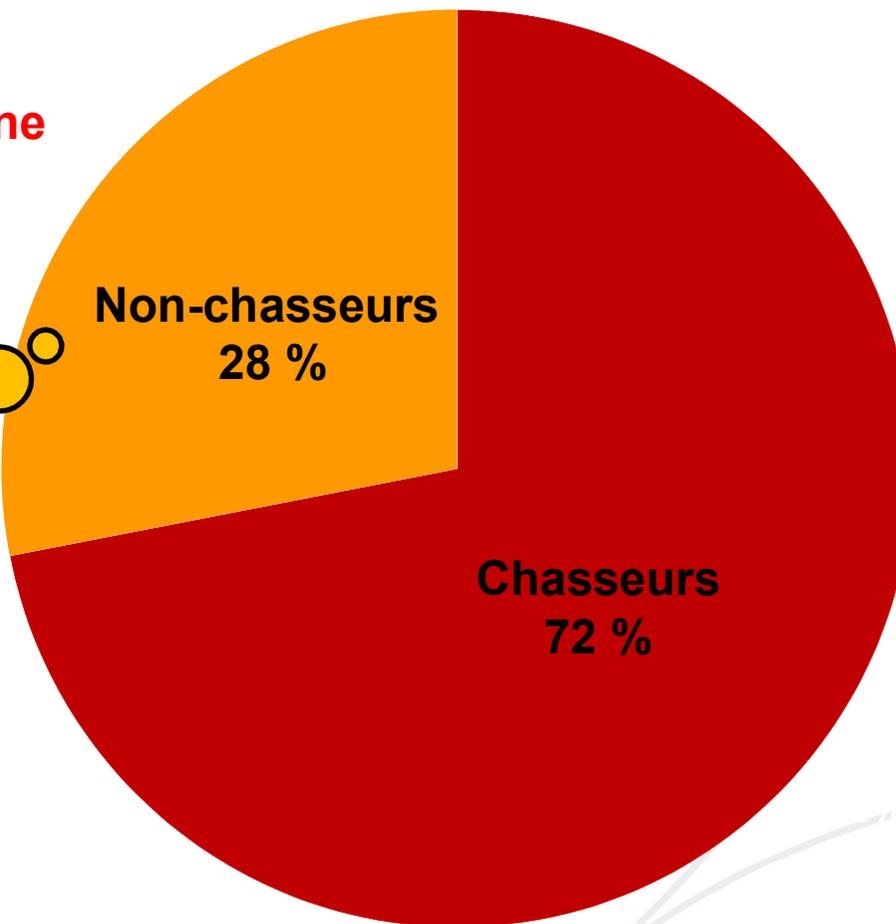
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Victimes 2022-2023 (82 victimes)



(13% en moyenne
sur 20 ans)

% doublé sur
les 2 dernières
saisons par
rapport aux
13% de
moyenne





Victimes non-chasseurs selon le gibier chassé en 20 ans (2003 à 2022)

33% pour la
saison
2022-2023

19%



petit gibier

Moyenne
nationale
depuis 20
ans : 13%

23% pour la
saison 2022-
2023

7%



grand gibier

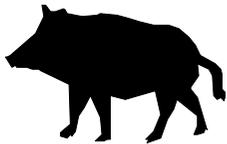


Gibier chassé 2022-2023 (78 accidents)

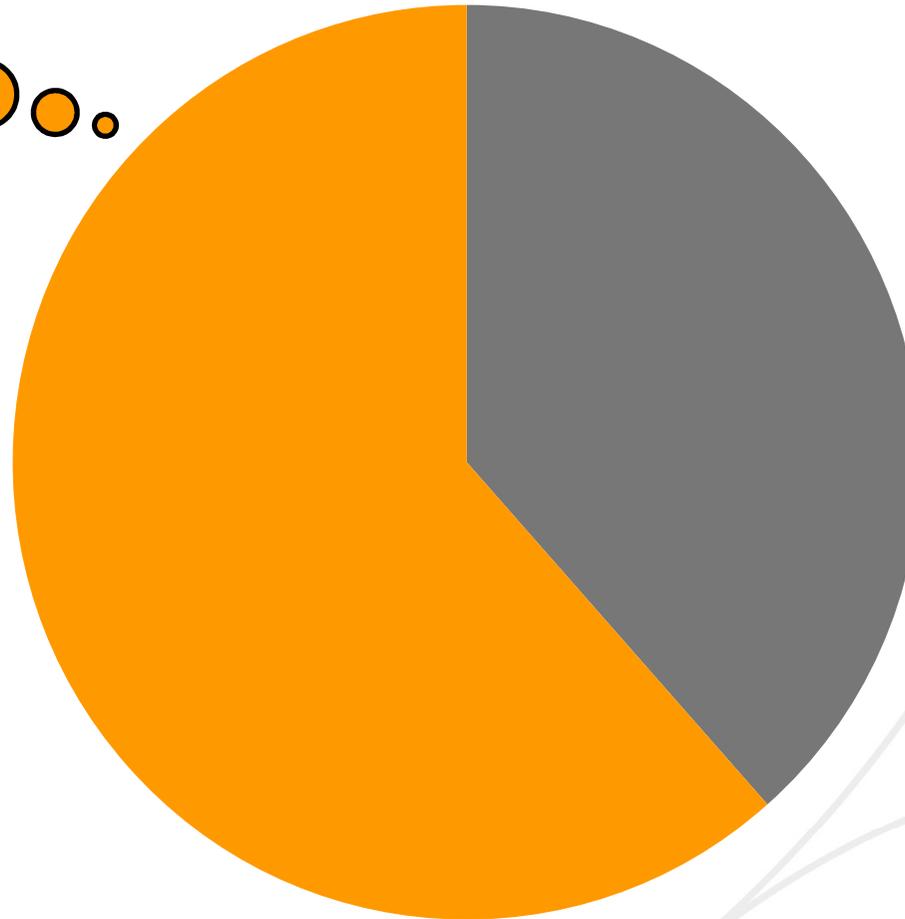


Part de plus en plus importante

Grand gibier
62 %



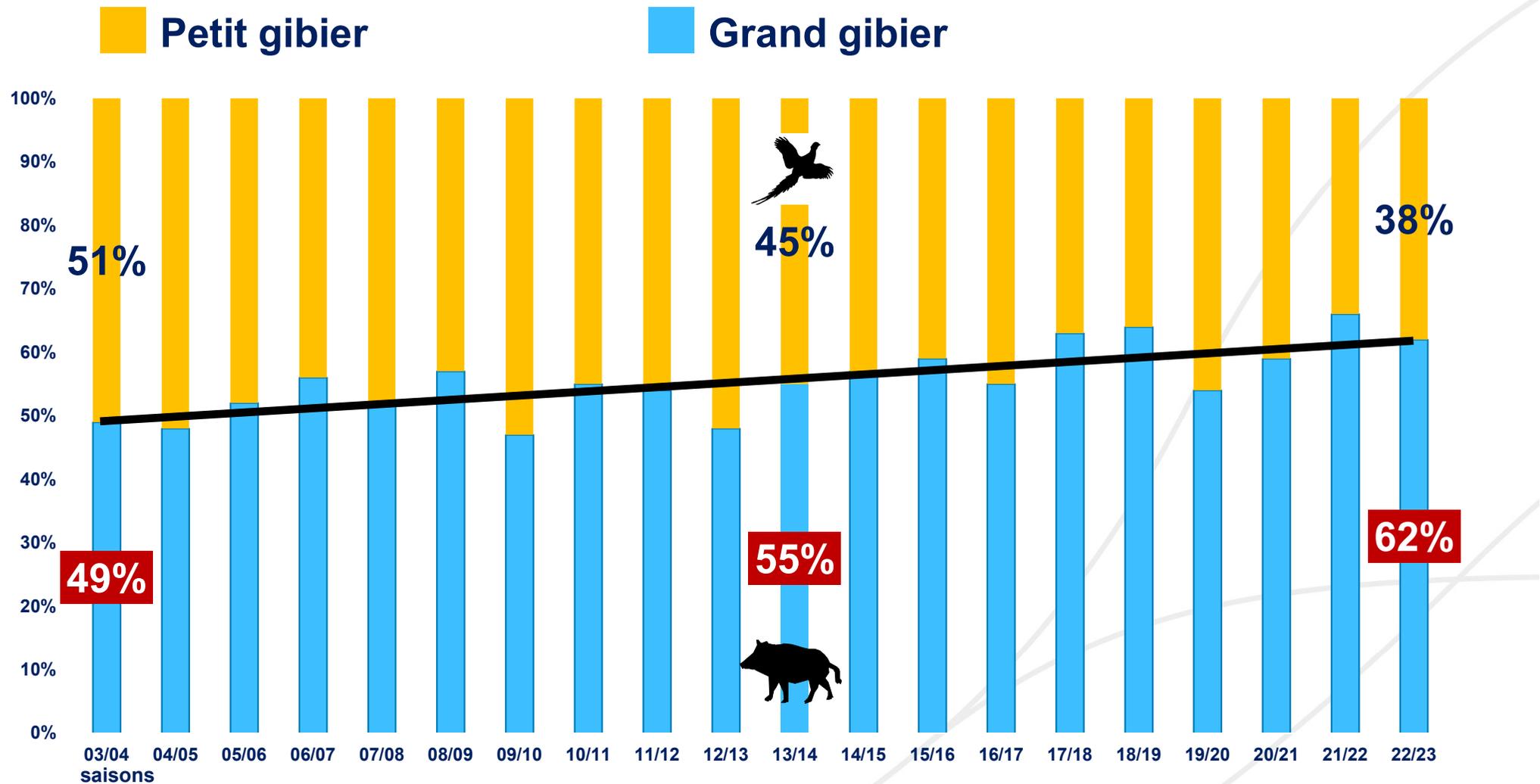
Moyenne sur 20 ans
55%



Petit gibier
38 %

Moyenne sur 20 ans
45%

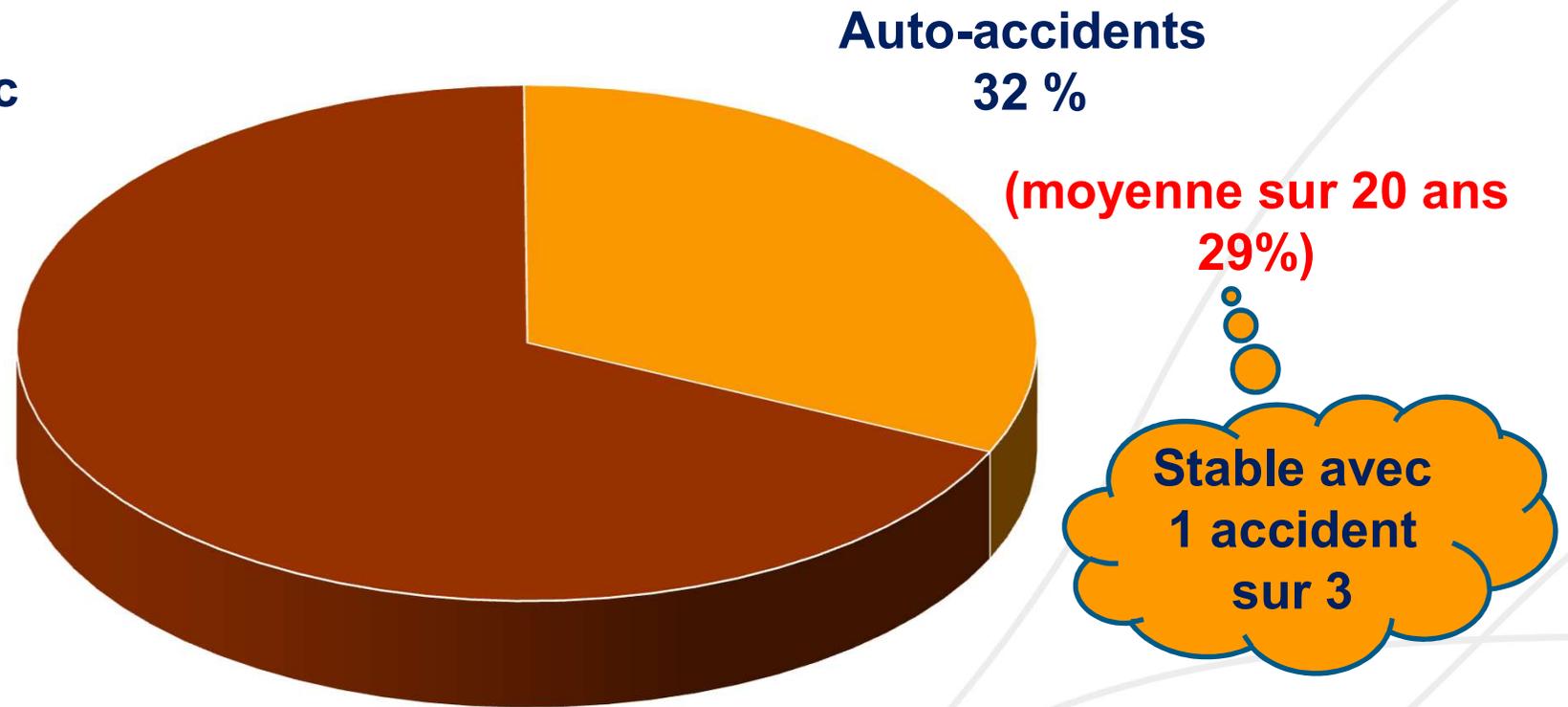
Evolution du type de gibier chasser au moment de l'accident en 20 ans (2002 à 2022)



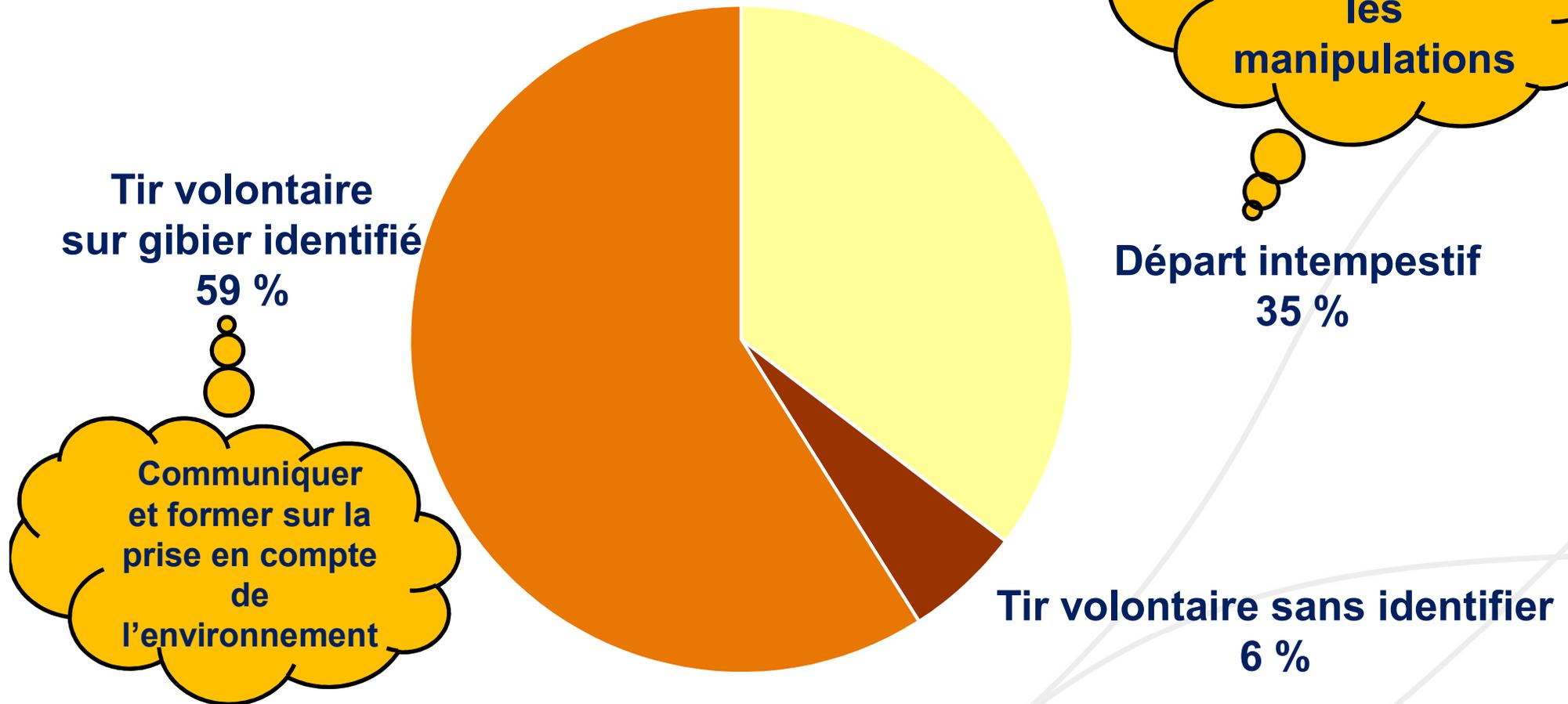


Auto-accidents 2022-2023 (78 accidents)

Accidents avec
un tiers
68 %



Conditions de départ du coup de feu ayant provoqué l'accident en 20 ans (2003 à 2022)





SYNTHESE DES ACCIDENTS 2022- 2023

- **La baisse constatée depuis 20 ans se confirme et atteint les chiffres les plus bas depuis le début de l'enquête il y a 20 années.**
- **L'augmentation de la proportion de victimes non-chasseurs se confirme pour la deuxième année consécutive (28 % contre une moyenne de 13% sur les 20 dernières années).**
- **Des accidents qui baissent plus vite que le nombre de chasseurs (moins 62% contre moins 28% de chasseurs en 20 ans).**
- **Des accidents lors de chasse au grand gibier qui baissent de 40% en 19 ans malgré une augmentation des prélèvements (et donc des tirs) de 51%** (NB: les prélèvements de la saison 2022-2023 ne sont pas connus au moment de la publication de ce rapport).
- **Des accidents mortels au plus bas jamais recensés sans victimes non-chasseurs.**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

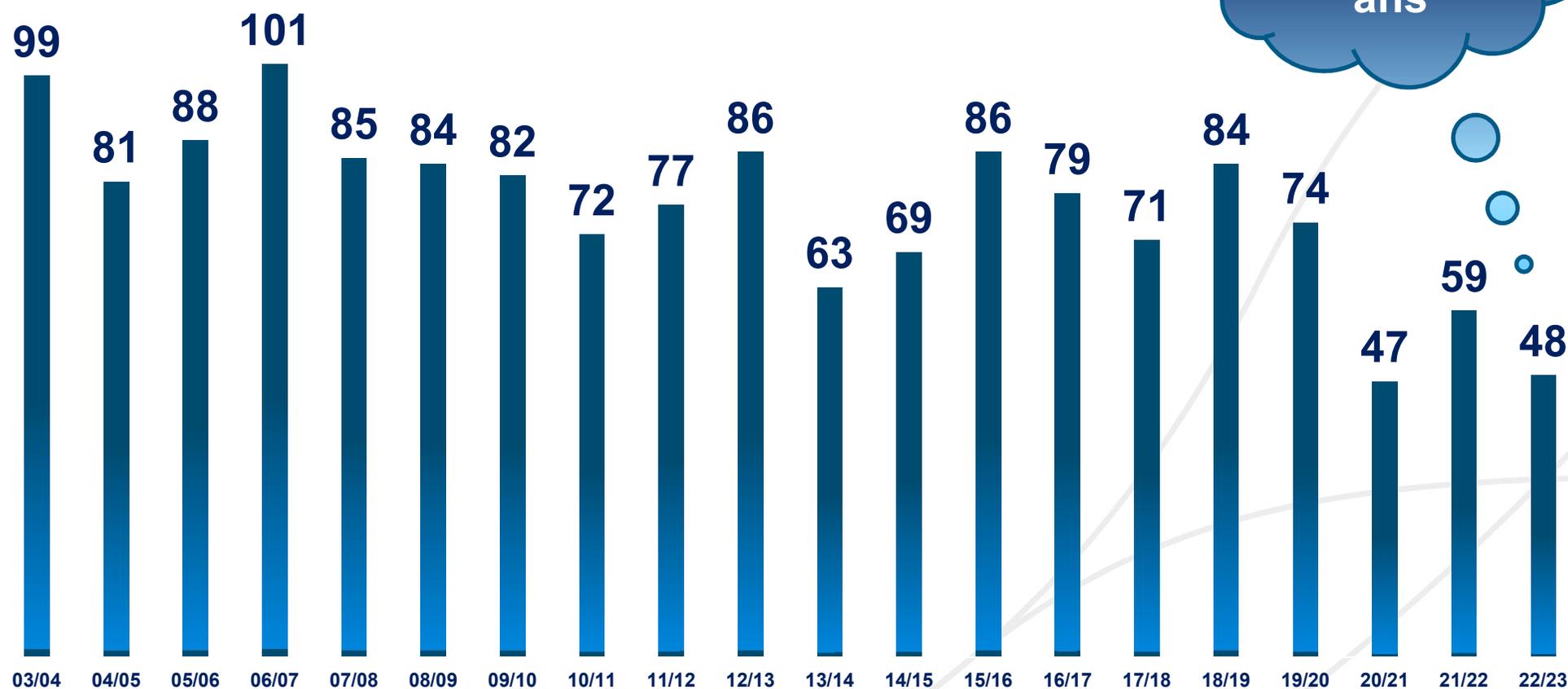
LES CHASSES AU GRAND GIBIER



Crédit : Olivier BUTTIN

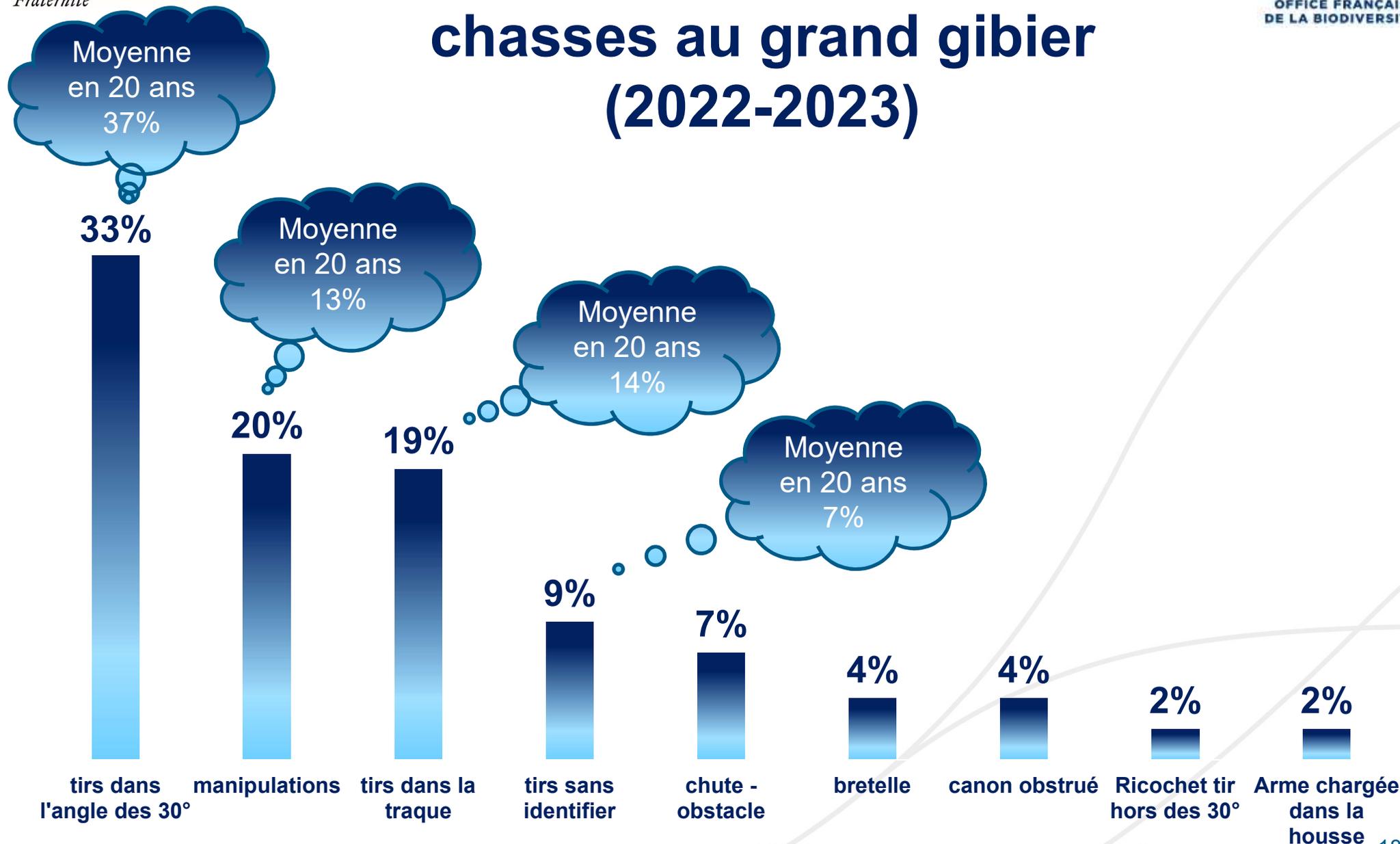


Evolution du nombre d'accidents lors de chasses au grand gibier





Causes identifiées des accidents survenus lors des chasses au grand gibier (2022-2023)





Synthèse des accidents lors des chasses au grand gibier 2022-2023

- Avec 48 accidents pour cette saison, la chasse du grand gibier reste l'activité la plus accidentogène (62% des accidents), mais les chiffres sont en baisse (- 51% en 20 ans).
- Le non-respect de l'angle des 30° reste une nouvelle fois la circonstance la plus accidentogène, suivi des mauvaises manipulations et du tir dans la traque.
- Seuls 2% des accidents au grand gibier sont liés à des ricochets supérieurs à un angle de 30° .



Chasses du grand gibier

Axes de communication

Renforcer les formations et les messages sur:

- **Continuer à accentuer les messages sur le respect de l'angle des 30° et à mieux encadrer l'utilisation des armes dans la traque.**
- **Les manipulations et le port de l'arme constituent le deuxième angle de formation et de sensibilisation à déployer**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

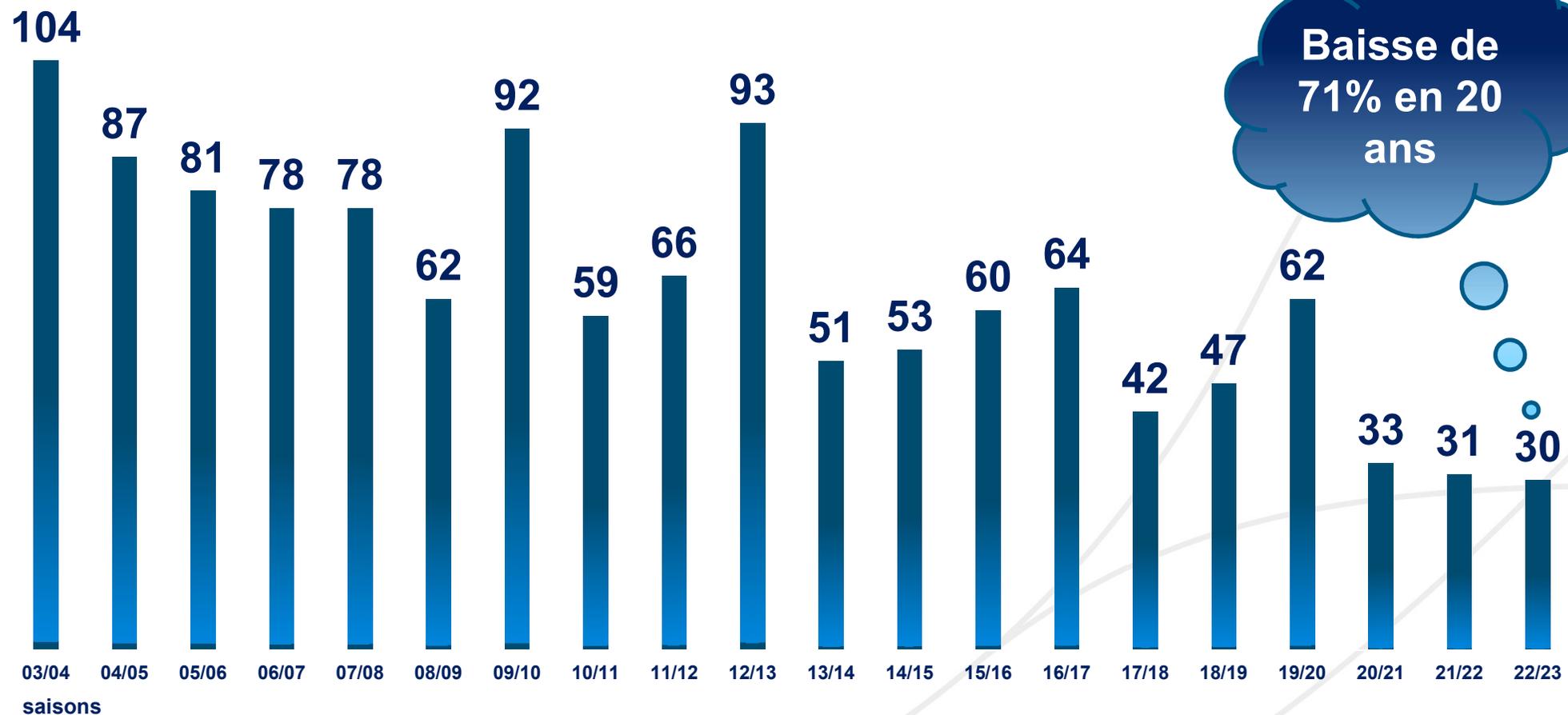


LA CHASSE DU PETIT GIBIER

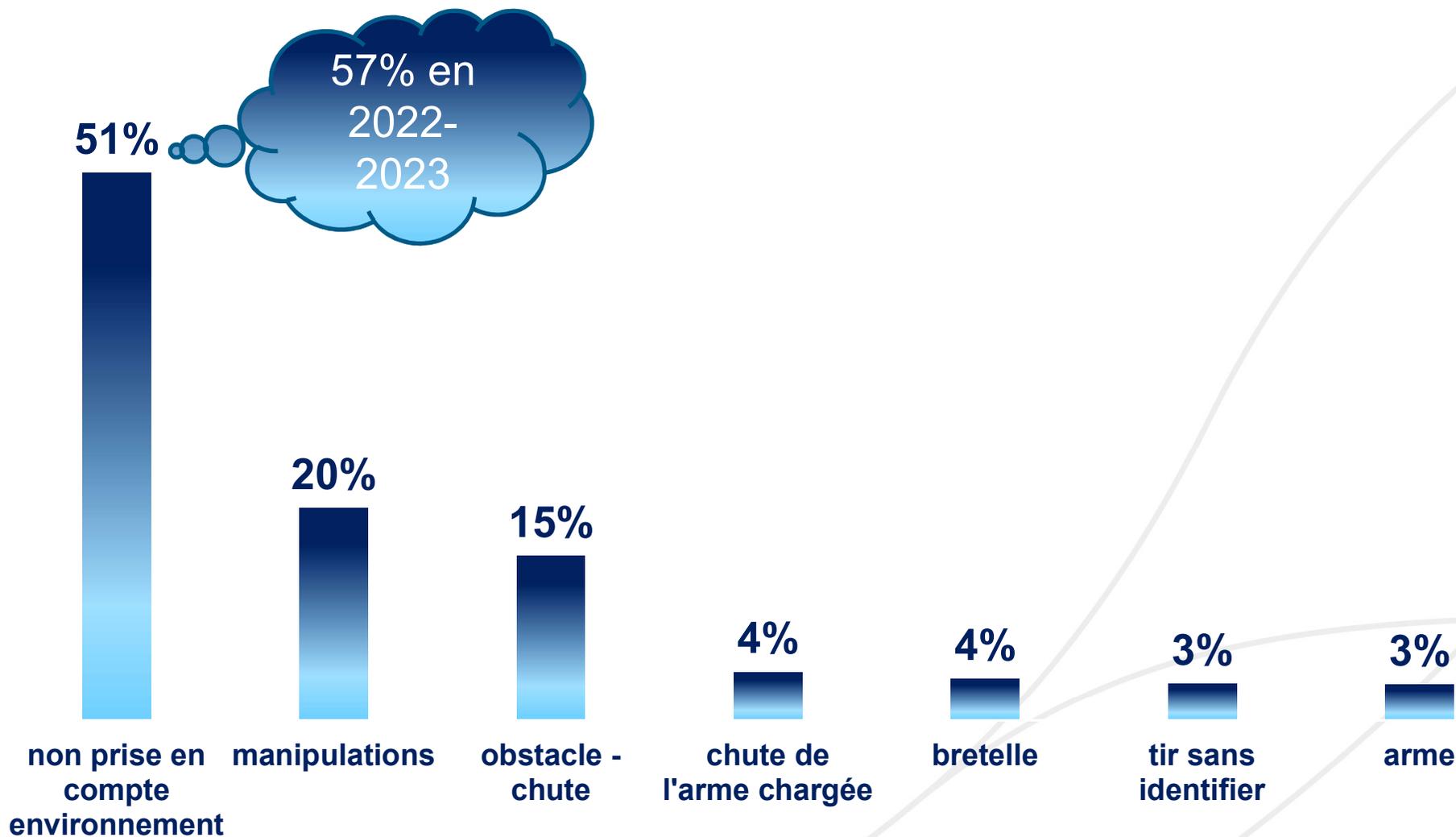


Crédit : Olivier BUTTIN

Evolution du nombre d'accidents lors de chasses au petit gibier



Circonstances des accidents chasses du petit gibier depuis 20 ans (2003 à 2023)



SYNTHESE DES ACCIDENTS AU PETIT GIBIER

- **Des chiffres bas qui limitent la consolidation des statistiques pour la saison 2022-2023.**
- **La principale circonstance reste la non prise en compte de l'environnement lors du tir ou des manipulations (57%).**
- **Une baisse de 71% des accidents au petit gibier en 20 ans liée à une meilleure formation des chasseurs et en partie à la raréfaction des populations de petit gibier sédentaire de plaine.**



Chasses du petit gibier Axes de communication

- **Renforcer les formations et les messages sur:**
 - **La nécessité de prendre en compte son environnement avant de manipuler, épauler et tirer (routes, habitations, chemins ouverts au public, présence d'autres chasseurs ou usagers de la nature...)**
 - **Conserver l'index derrière le pontet durant les manipulations et jusqu'à la visée.**



6 accidents mortels

6 au grand gibier

2 auto-accidents lors
de manipulations

1 tir direct lors d'un
ferme

1 tir direct lors d'une
manipulation

2 enquêtes en cours
d'instructions.

0 au petit gibier



SYNTHESE DES ACCIDENTS MORTELS 2022-2023

- **Des accidents mortels uniquement dans le cadre de chasses au grand gibier ne concernant que des victimes chasseurs ou des accompagnateurs à la chasse.**
- **Deux auto-accidents mortels.**
- **Trois accidents sur 6 arrivent sans aucun gibier tiré, uniquement suite à des mauvaises manipulations d'arme.**

Avertissement: les auteurs restent présumés innocents jusqu'au jugement définitif.

AXES DE COMMUNICATION ET DE FORMATIONS

Au petit comme au grand gibier, quelle que soit l'arme utilisée:

- **la manipulation d'une arme doit impérativement:**
 - 1° / se faire dans une zone sécurisée, sans diriger les canons vers une personne, une habitation, une route, un chemin de randonnées etc...)**
 - 2° / se faire en conservant les doigts derrière le pontet et loin de la queue de détente.**
 - 3° / le doigt ne peut venir proche de la queue de détente que lors de la visée, lorsque le chasseur a épaulé, avant le tir.**

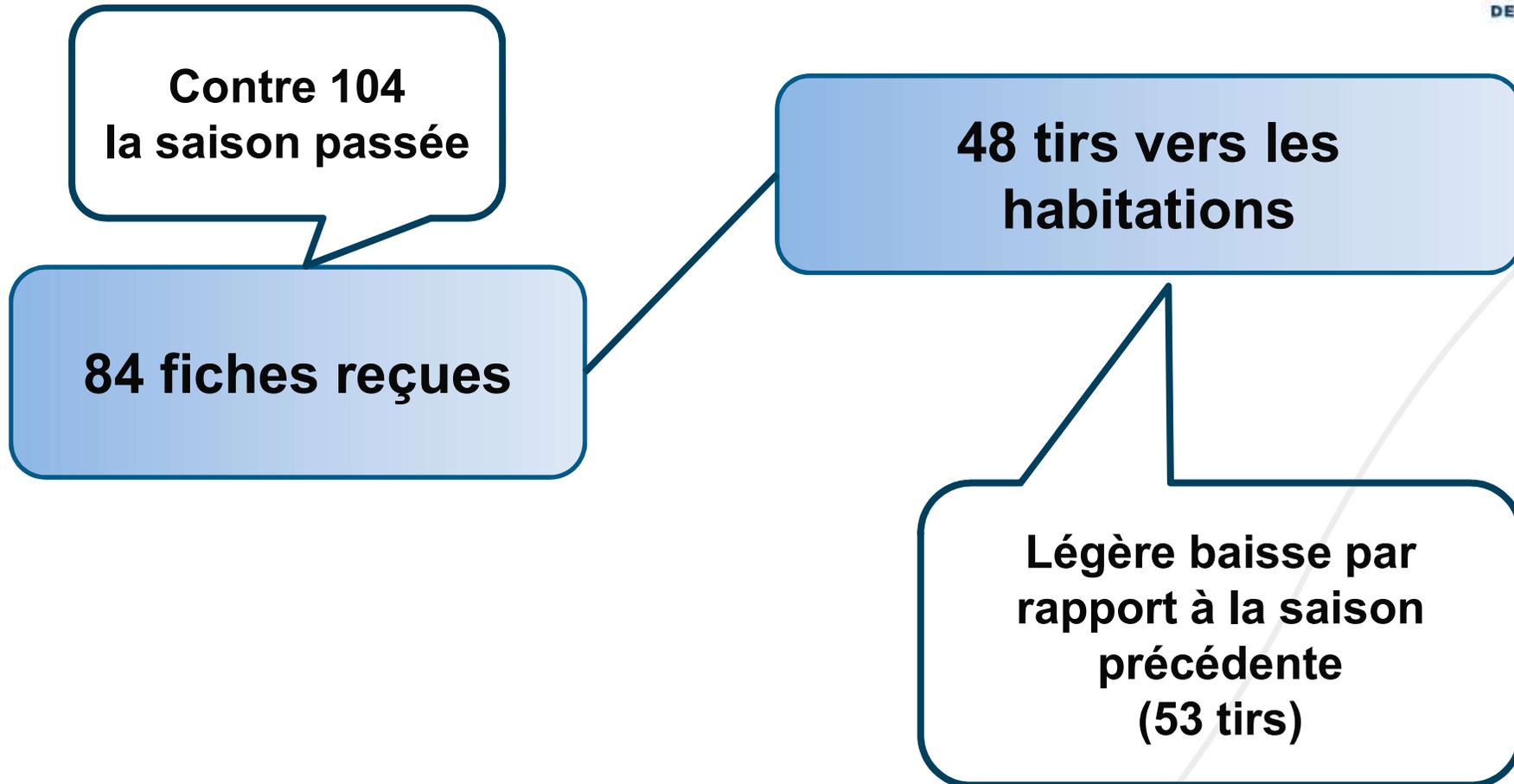


Incident de chasse =
dommages matériels
par utilisation d'une
arme sans blessure
corporelle

BILAN DES INCIDENTS DE CHASSE saison 2022-2023

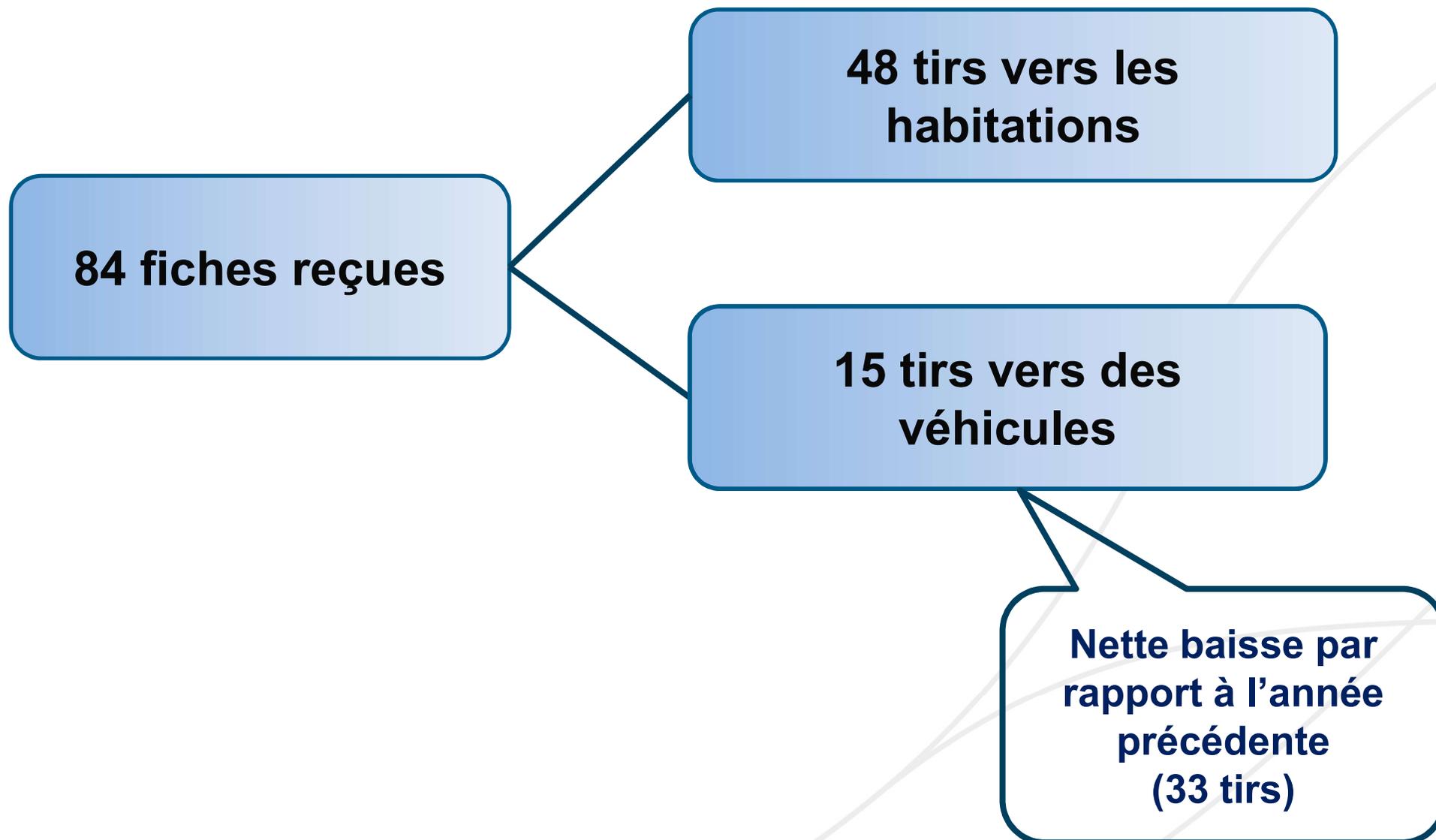


INCIDENTS 2022-2023





INCIDENTS 2022-2023

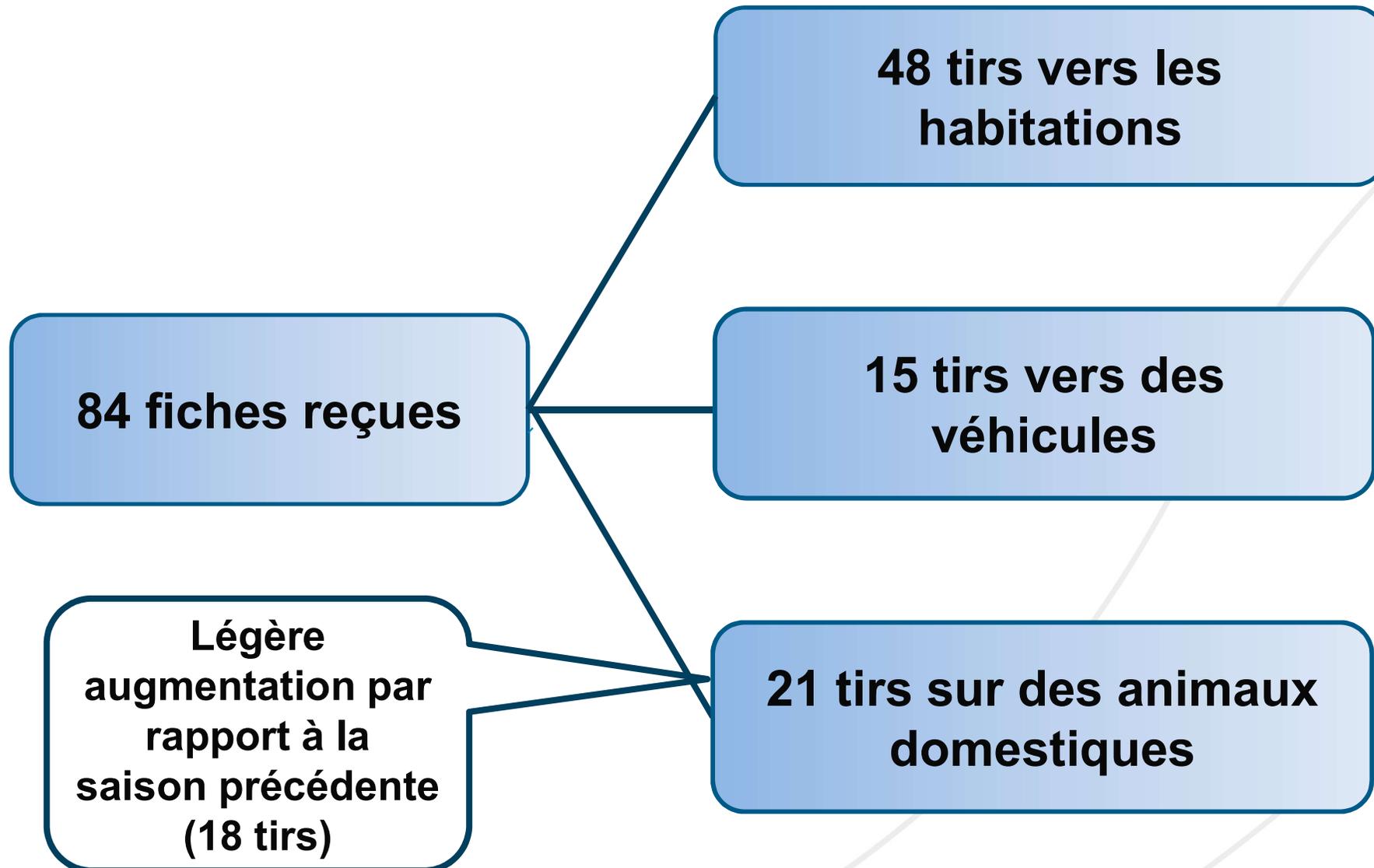




AXES DE COMMUNICATION ET DE FORMATIONS

- **Même s'ils restent trop élevés au vu des risques, une nette baisse des incidents est notée cette saison, en particulier les tirs vers les véhicules.**
- **Les tirs vers les habitations restent la cause principale des incidents.**
- **La prise en compte de l'environnement reste l'élément clé pour continuer à réduire ces éléments. Elle doit prendre en compte les habitations, les véhicules stationnés, les routes etc...**
- **La matérialisation et le respect de l'angle des 30° imposent cette prise en compte globale de l'environnement qui ne doit pas se limiter aux autres chasseurs postés.**

INCIDENTS 2022-2023





AXES DE COMMUNICATION ET DE FORMATIONS

- Les tirs sur des animaux domestiques sont pour la plupart du temps les conséquences d'un tir sans identification.
- La communication comme la formation doivent se concentrer sur l'obligation pour chaque chasseur d'identifier le gibier avant même d'épauler puis de tirer.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ANNEXES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DETAIL DES ACCIDENTS MORTELS 2022-2023



ACCIDENT MORTEL N° 01

- Chasse collective au grand gibier (battue).
- La fin de battue vient d'être annoncée.
- Un chasseur posté, âgé de 85 ans, quitte son poste, fusil à canons lisses basculants toujours chargé de deux cartouches.
- Il est seul lorsqu'il arrive aux véhicules stationnés.
- Il est retrouvé au pied de son véhicule, portière conducteur ouverte, arme fermée, la crosse sur le siège conducteur canons vers l'extérieur.
- Touché en plein thorax à bout portant.
- Auto-accident en posant l'arme chargée sur le siège conducteur, canons dirigés vers le chasseur.

Préconisation du réseau sécurité à la chasse: la battue terminée, l'arme doit être sécurisée, c'est-à-dire ouverte et non-approvisionnée. Lors des déplacements pour rejoindre les véhicules, l'arme doit rester ouverte, visible de tous.

Pour ouvrir une portière ou un coffre d'un véhicule, l'arme doit également être sécurisée (ouverte et non approvisionnée).



ACCIDENT MORTEL N° 02

- Petite chasse collective organisée au grand gibier (5 postés et 2 rabatteurs).
- Un sanglier est au ferme.
- Les deux rabatteurs s'en approchent ainsi qu'un posté (future victime).
- Le sanglier force le ferme et s'enfuit.
- L'auteur présumé, âgé de 34 ans, rabatteur, tire une seule fois avec une balle de fusil à canon lisse sans savoir que le posté se trouve à l'intérieur de la traque à 50 mètres de lui (non visible malgré ses vêtements oranges). Le sanglier est raté.
- La victime, âgée de 65 ans, est touchée d'une balle directe en plein ventre.

Préconisation du réseau sécurité à la chasse: La gestion d'un « ferme » reste une situation délicate. L'arme doit être utilisée uniquement lorsque les chiens sont en danger, avec beaucoup de précautions. Une seule personne doit intervenir sur un ferme.

Par ailleurs, la règle consiste pour un posté à rester en permanence à son poste durant toute la durée de la battue, quelles que soient les circonstances.



ACCIDENT MORTEL N° 03

- **Battue au grand gibier improvisée suite à la découverte de sangliers dans un carré de bois.**
- **L'auteur présumé, 69 ans, est posté et porte une carabine semi-automatique.**
- **Il est accompagné par sa femme qui le suit régulièrement à la chasse.**
- **Le chasseur reçoit un appel téléphonique d'un ami qui se trouve à côté des voitures stationnées. La conversation étant hachée, le chasseur décide de se déplacer et de rejoindre son ami aux véhicules.**
- **Il quitte donc son poste en pleine battue, conserve son arme chargée à trois cartouches. Sa femme le suit à un mètre derrière lui.**
- **En se déplaçant, il tient son arme par la main droite, canon en arrière posé sur son épaule, à l'horizontale.**
- **Son téléphone sonne à nouveau. En voulant s'en saisir dans la poche de son pantalon, le coup part et atteint sa femme au thorax à 1 mètre derrière lui.**

Préconisation du réseau sécurité à la chasse: Ne jamais quitter son poste durant la battue, quelles que soient les circonstances. Se déplacer avec une arme sécurisée (c'est-à-dire ouverte et non approvisionnée).

Si le besoin de répondre au téléphone est impérieux, cela ne doit se faire qu'avec une arme sécurisée (comme pour franchir un obstacle, ramasser un gibier au sol etc...).

Le port de l'arme impose d'avoir toujours les canons devant soi pour pouvoir maîtriser leur direction et jamais à l'horizontale.



ACCIDENT MORTEL N° 04

- Affut du soir au sanglier.
- Deux chasseurs vont se poster sur des miradors séparés.
- L'auteur présumé, âgé de 63 ans, est porteur d'un fusil semi-automatique de calibre 12.
- Les deux chasseurs se quittent au pied d'un mirador dans lequel l'auteur monte pendant que l'autre chasseur se déplace rejoindre son propre mirador.
- Très peu de temps après, alors qu'il se déplace, le chasseur entend une détonation en provenance du premier mirador.
- Il entend immédiatement son ami crier.
- Il fait demi-tour et se porte à son secours.
- L'appel immédiat aux pompiers ne suffira pas, le chasseur s'est tiré une balle dans la jambe à bout portant.
- Circonstance imprécises car pas de témoin.
- Une mauvaise manipulation au moment de charger l'arme ou la chute de l'arme chargée peuvent être la cause de cet auto-accident.
- **Préconisation du réseau sécurité à la chasse: dans un milieu restreint comme un petit mirador, la manipulation de l'arme doit se faire canons à l'extérieur de l'abri. L'arme si elle doit être posée (non tenue en main), doit être avant sécurisée (ouverte et non approvisionnée).**



ACCIDENT MORTEL N° 05

- **Chasse collective du grand gibier.**
- **11 participants + 1 accompagnateur non armé.**
- **L'auteur présumé, âgé de 63 ans, posté au sol, tire un chevreuil à 15 mètres avec une balle de calibre 12.**
- **Il rate le chevreuil.**
- **Le posté voisin, également au sol, situé à 25 mètres environs, est touché par la balle.**

L'enquête judiciaire est toujours en cours et aucun élément complémentaire ne peut être apporté à ce stade sur les circonstances précises de cet accident.

L'auteur reste présumé innocent.



Seuls éléments connus à ce jour:

- **battue collective au sanglier.**
- **Victime chasseur traqueur armé.**

L'enquête judiciaire est toujours en cours et aucun élément complémentaire ne peut être apporté à ce stade sur les circonstances précises de cet accident.

L'auteur reste présumé innocent.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES INCIDENTS



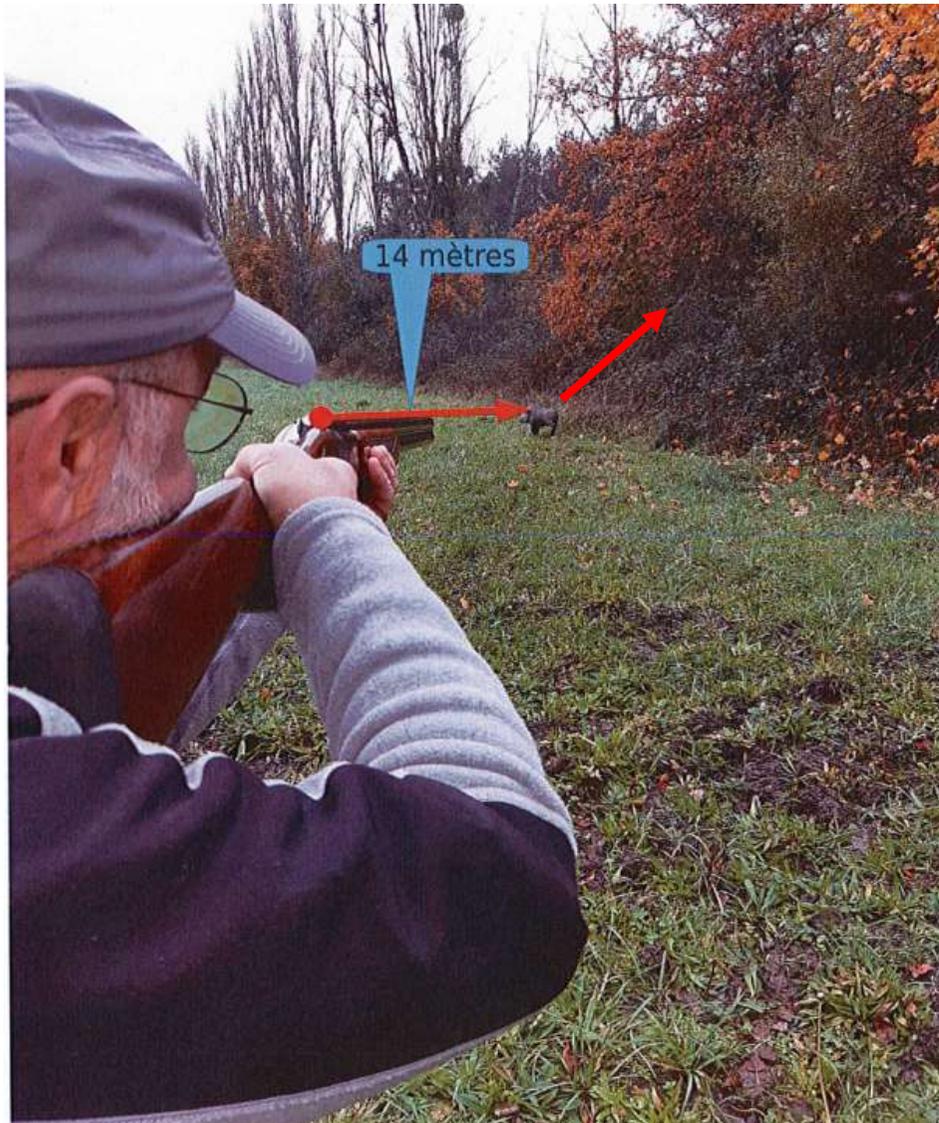


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES INCIDENTS



**Battue au grand gibier
Un chasseur posté tire un sanglier
à 14 mètres avec une balle de type
Brenneck de calibre 12.
La balle ricoche au sol.**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

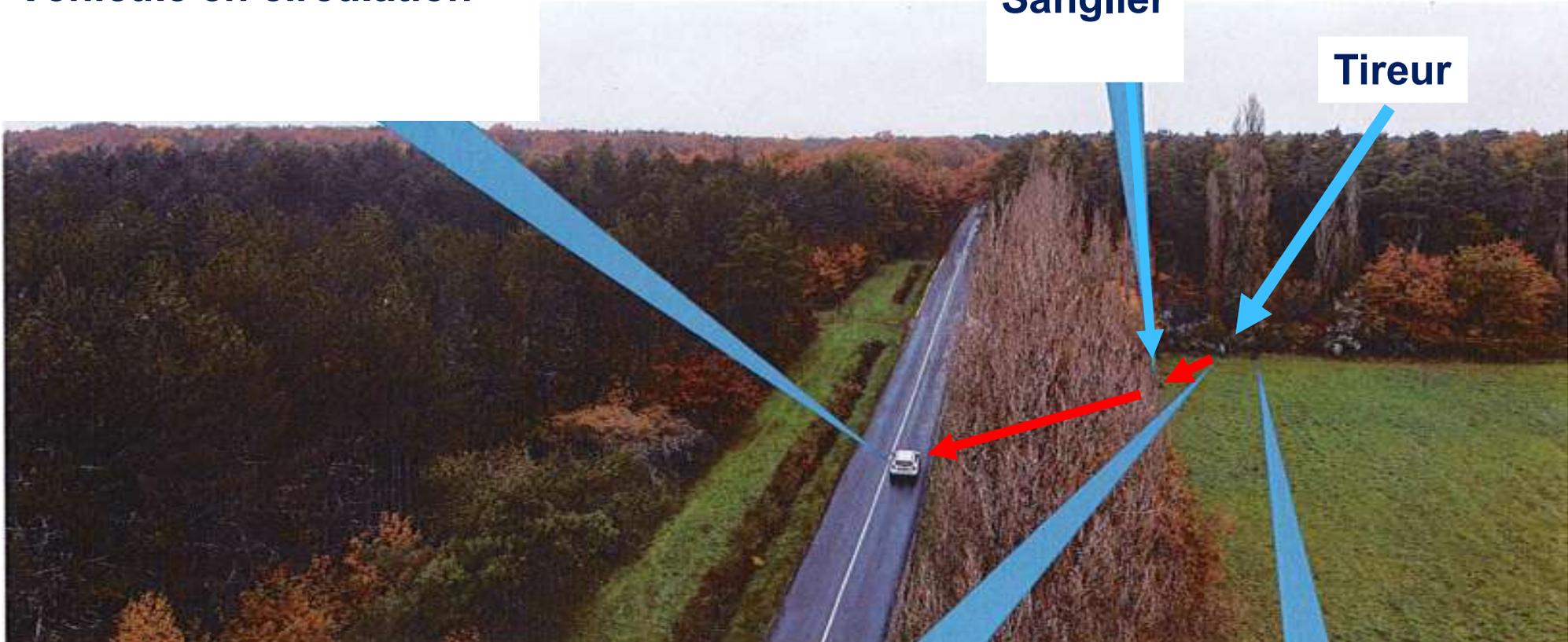


LES INCIDENTS

Véhicule en circulation

Sanglier

Tireur



**Un véhicule passe à ce moment
là sur la route départementale,
située à 40 mètres dans l'alignement.**

**Trajectoire de
La balle**



**La balle vient taper dans le capot
et passer juste à côté du
rétroviseur.**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



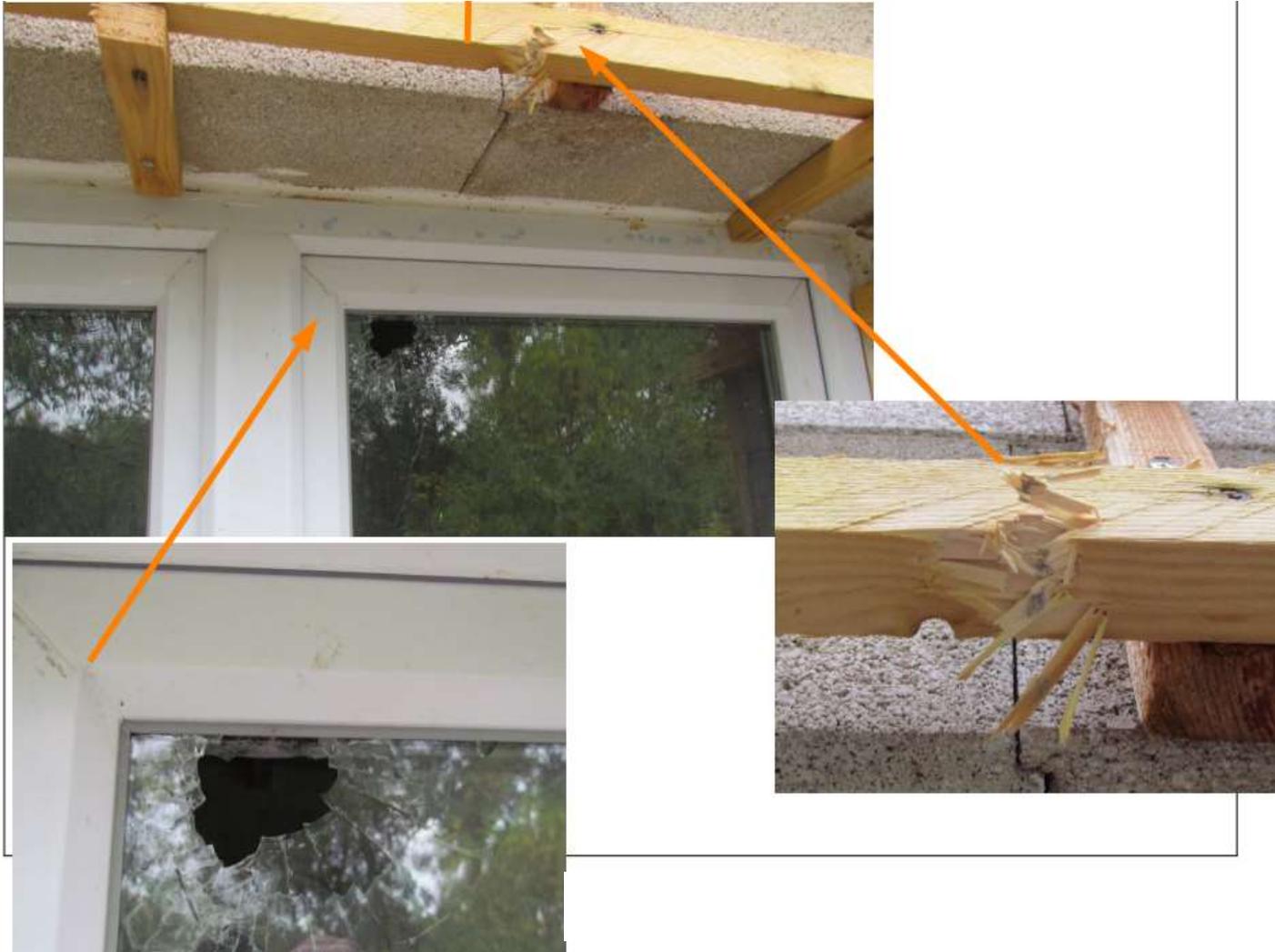
LES INCIDENTS



Un chasseur tire un sanglier avec un fusil de calibre 12 et une balle de type Sauvestre. Il tire sans prendre en compte son environnement et les maisons situées derrière.



LES INCIDENTS



La balle continue sa trajectoire (directe ou après ricochet au sol) et va percuter une habitation qui se trouve dans l'alignement du tir 184 mètres plus loin.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES INCIDENTS



PROJECTILE TYPE SAUVESTRE TROUVÉE À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT.

**La balle, retrouvée dans
le bâtiment.**

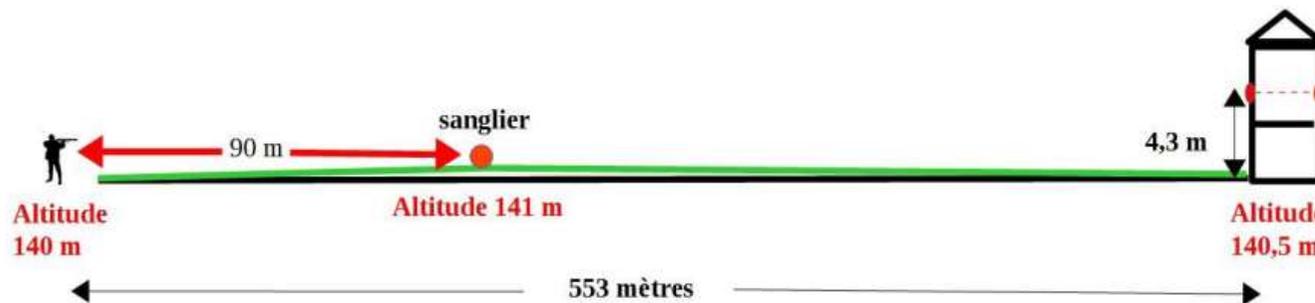


LES INCIDENTS



Un chasseur posté au sol
tire un sanglier à 90 mètres.

La balle de carabine, non
fichante continue
sa trajectoire.





LES INCIDENTS



Fenêtre ayant
reçu le
projectile



**553 mètres plus loin,
la balle traverse la
fenêtre d'une chambre
d'une habitation à plus
de 4 mètres de hauteur.**



Entrée dans la moustiquaire
coté jardin Fenêtre A
Diamètre 8mm





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Une battue est organisée à proximité d'un village. Une ligne de postés située à 400 mètres du village tire à plusieurs reprises sur des chevreuils.

Les tirs sont effectués en direction du village



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES INCIDENTS



Une balle finie sa trajectoire dans un véhicule stationné devant un domicile, casse la vitre passager et traverse le tableau de bord.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

PUBLICATIONS 2023 du réseau national sécurité à la chasse de l'OFB



CHASSER EN TOUTE SÉCURITÉ

Tenue et sécurité

À l'approche d'autres personnes, lorsqu'on passe un obstacle, qu'on détache son chien, qu'on se déplace sur les routes, les chemins ou leurs accotements, il faut :

- sécuriser son arme en direction d'une zone non dangereuse, et la porter toujours ouverte et sans cartouches.
- Porter une tenue de couleur vive.

Tir et environnement

Ne jamais diriger le canon de son arme (chargée ou non), ni tirer en direction d'habitants, de routes, de personnes, d'animaux domestiques, de véhicules, de chemins de randonnée ou de voies ferrées.

Retirer toujours la bretelle de son arme avant de l'approvisionner et de la charger sauf pour la chasse à l'approche du grand gibier.

Effectuer toujours un tir debout et fichant (jamais à hauteur d'homme, ni à travers une haie ou un buisson).

Ne tirer que sur un gibier parfaitement identifié, en tenant compte des risques de ricochets.

Cas particulier : la chasse en battue et au grand gibier

Le jour J :

- Installer des panneaux de signalisation temporaires.
- Écouter attentivement les consignes de sécurité du responsable de chasse. Pour rejoindre son poste, portez votre arme, déchargée et visible de tous.

Effectuer tout déplacement en véhicule avec une arme déchargée, placée sous étui ou démontée.

Définir son propre espace exclusivement réservé aux manipulations et au tir selon la règle des angles de 30°, en prenant comme repère le chasseur le plus à l'extérieur de la ligne et en tenant compte des éventuelles zones à risques (habitation, parking...). La manipulation de l'arme et le tir ne peuvent se faire que dans la zone de tir, canons dirigés vers le sol, bien en dehors des angles de 30°.

Attention, l'angle de 30° se détermine en faisant 5 pas vers le voisin ou le bien matériel à protéger puis 3 pas bien en perpendiculaire.

En battue, ne tirer qu'à courte distance (30 mètres maximum) et jamais sur un animal rentrant dans l'enceinte de chasse.

N jamais poser son arme chargée contre un arbre, contre le mirador ou sur ses cuisses en position assise.

Décharger son arme dès le signal de fin de battue hors des angles de 30° et la conserver visiblement ouverte.



www.ofb.gouv.fr

Poster réalisé en partenariat avec
« Connaissance de la chasse »
sur le thème de

Chasser en toute sécurité

PUBLICATIONS 2023 du réseau national sécurité à la chasse de l'OFB

LE PLAISIR DE CHASSER EN TOUTE SÉCURITÉ

LA RÈGLE DES 2 X 30 EN BATTUE 30 DEGRÉS ET 30 MÈTRES

POSTES DE TIR ALIGNÉS

L'angle des 30° se calcule par rapport à vos voisins de gauche et de droite. À partir du centre de votre poste, comptez 5 pas en direction du poste de votre voisin. Puis comptez 3 pas, bien perpendiculairement à la ligne vers l'extérieur de la battue. Matérialisez la limite de l'angle de tir à l'aide d'un jalon orange fluo. Faites de même de l'autre côté.



POSTES DE TIR DÉCALÉS

L'angle des 30° se calcule par rapport aux postés les plus « derrière » vous. Le calcul ne se fait par rapport à vos voisins immédiats, mais au contraire par rapport à des chasseurs plus éloignés (et en arrière) sur la ligne. Les 5 pas se font en partant du centre de votre poste, puis bien en direction du voisin le plus en arrière de la ligne. Compter ensuite 3 pas en perpendiculaire à la ligne qui va de votre poste à votre voisin le plus en arrière.



DANS UN ENVIRONNEMENT SPÉCIAL

L'angle des 30° se calcule par rapport à tous éléments présents dans votre environnement. Chasseur bien sûr, mais aussi : maison, bâtiment, voiture, bétail, route, chemin de randonnée, etc. Les 5 pas se font depuis le centre de votre poste en direction du bien à protéger le plus en arrière (attention quand il s'agit d'une maison, faire les 5 pas en direction du bord extérieur de la maison et du jardin). Puis compter 3 pas en perpendiculaire de cette ligne, vers l'extérieur de la battue.



DISTANCE DE TIR 30 MÈTRES

La distance des tirs en battue ne doit jamais dépasser 30 mètres pour assurer un tir fichant, maîtrisé et efficace. De plus, le tir d'un animal rentrant dans l'enceinte de la traque doit être interdit.



- Je ne manipule, ne « balaie » et n'épaule jamais dans l'angle des 30°.
- En position d'attente et pour me retourner, je tiens mon arme en permanence canon dirigé vers le ciel.
- J'épaule mon arme uniquement quand l'animal sortant a dépassé mon repère des 30° et qu'il est dans la zone de manipulation de l'arme et de tir.

Le tir dans l'angle des 30° et le tir sans prise en compte de l'environnement

- C'est près de **60 %** des accidents de chasse au grand gibier.
- C'est près de **100 %** des incidents (balles dans les voitures ou les habitations sans faire de blessés corporels).



Pourquoi un angle de 30° ?

- 1 Les études balistiques ont prouvé que **toutes les balles tirées**, quel que soit le calibre utilisé (armes lisses ou rayées), ricochent au sol ou sur un arbre. **N'en doutez jamais.**
- 2 Ces mêmes études ont mis en évidence que la trajectoire de la balle ne devait au moment du ricochet qu'exceptionnellement au-delà d'un angle de 30° par rapport à la trajectoire initiale.
- 3 Manipuler et tirer dans l'angle des 30°, c'est donc volontairement et **en toute connaissance de cause**, mettre en danger immédiat les autres chasseurs ou les biens matériels (maison, voiture, etc.) présents dans l'environnement de la battue.

AFFICHEZ-VOI
DANS VOTRE
RENDEZ-VOUS
DE CHASSE



www.ofb.gouv.fr



Poster réalisé en partenariat avec
« Connaissance de la chasse »
sur le thème de

La règle des 2X30 en battue
30 degrés et 30 mètres



Réseau national « sécurité à la chasse » OFB – DPPC

**Toute diffusion ou présentation des données,
même partielle, doit faire référence à son origine:**

OFB – Réseau national sécurité à la chasse



Merci de votre attention